



Commande de voiture par internet, précisions

Par Visiteur

J'ai récemment commandé une voiture par le biais d'un mandataire sur internet. J'ai signé un bon de commande pour l'achat d'une voiture neuve auprès du concessionnaire qui dans un autre département que celui où je réside. Je leur ai demandé de m'envoyer de retour le bon de commande signé par eux avec leur cachet. Ils m'ont envoyé par courriel une copie faite par scanner du bon de commande qui apparaît signé et tamponné par ce concessionnaire, mais cela fait des semaines que j'attends un original par courrier, et malgré des assurances répétées du vendeur qui jure de m'avoir envoyé ce courrier par la poste, cela fait une dizaine de jours maintenant, je n'ai toujours rien reçu. Une des conditions qui m'ont été faites et que je devrais payer le prix de la voiture en intégralité. Mais je ne veux rien verser sans que je reçoive ce bon de commande en retour. Est-ce que j'ai tort? Est-ce qu'une copie envoyée par courriel est valable?
merci de vos conseils

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Une des conditions qui m'ont été faites et que je devrais payer le prix de la voiture en intégralité. Mais je ne veux rien verser sans que je reçoive ce bon de commande en retour. Est-ce que j'ai tort? Est-ce qu'une copie envoyée par courriel est valable?

si je comprends bien, le concessionnaire accepte d'envoyer le bon de commande par la poste à la seule condition que vous régliez l'achat en totalité?

Quelles sont les conditions générales de vente?

Est-il mentionné que la voiture doit être payée en intégralité avant réception?

Est-il prévu que le bon de commande vous soit envoyé par la poste?

En règle générale dans les ventes par internet tout se fait par mail et vous ne recevez aucune confirmation de la transaction par courrier.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour, merci de votre réponse.

Non, le vendeur n'a pas exigé le paiement en échange du courrier promis. Il m'a confirmé d'avoir envoyé une copie signée du bon de commande par courrier, mais je n'ai toujours rien reçu, cela fait presque trois semaines que j'attends.

La raison pour laquelle je voulais avoir ce document en original, c.à.d. par courrier est que 1) moi, j'ai dû envoyer par la poste le bon de commande signé, et 2) dans les conditions générales, il est mentionné qu'une commande n'est valable que si acceptée par écrit, signée par le vendeur et avec son cachet (veuillez voir ci-dessous).

Je comprends que par internet tout ce fait en ligne, mais d'un côté, on me demande d'envoyer ma commande par courrier, mais le vendeur m'envoie des documents par courriel seulement. C'est cela que je ne comprends pas. Comme je l'ai indiqué j'ai une copie faite avec scanner du bon de commande signée par le vendeur, mais pas d'original. Est-ce que cela est suffisant pour aller de l'avant d'envoyer le montant réclamé? Je veux seulement m'assurer que si il y a un problème, est-ce que je peux réclamer quoi que ce soit sur la base d'une photocopie (compte tenu que c'est une vente semi-en ligne, disons).

Il n'est pas mentionné dans les conditions générales que l'on doit régler l'intégralité du montant du véhicule avec le bon de commande, mais dans un courriel le vendeur m'a dit que dans mon cas je devais payer l'intégralité afin qu'ils puissent immatriculer la voiture pour moi.

Les conditions générales qu'ils m'ont envoyées sont les suivantes:

a - Toute commande, pour être valable, doit être acceptée par écrit, et être revêtue du cachet et de la signature du vendeur.

b - Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur, elle est par conséquent, incessible.

c - Les commandes engagent leurs signataires. Elles ne prennent en revanche date pour la livraison et la garantie de

prix, qu'après versement au vendeur, d'un acompte, au moins égal à 10 % du prix, taxes comprises (sauf conditions particulières de crédit). Cet acompte est productif d'un intérêt calculé au taux légal, à compter du 91ème jour suivant le versement, et jusqu'à la date de livraison du véhicule, ou, en cas de résiliation de la commande, dans les conditions énoncées à l'Article 9 ci-après.

Par Visiteur

Bonjour, merci de votre reponse.

Non, le vendeur n'a pas exigé le paiement en échange du courrier promis. Il m'a confirmé d'avoir envoyé une copie signée du bon de commande par courrier, mais je n'ai toujours rien reçu, cela fait presque trois semaines que j'attends. La raison pour laquelle je voulais avoir ce document en original, c.a.d. par courrier est que 1) moi, j'ai dû envoyer par la poste le bon de commande signé, et 2) dans les conditions générales, il est mentionné qu'une commande n'est valable que si acceptée par écrit, signée par le vendeur et avec son cachet (veuillez voir ci-dessous).

Je comprends que par internet tout ce fait en ligne, mais d'un côté, on me demande d'envoyer ma commande par courrier, mais le vendeur m'envoie des documents par courriel seulement. C'est cela que je ne comprends pas. Comme je l'ai indiqué j'ai une copie faite avec scanner du bon de commande signée par le vendeur, mais pas d'original. Est-ce que cela est suffisant pour aller de l'avant d'envoyer le montant réclamé? Je veux seulement m'assurer que si il y a un problème, est-ce que je peux réclamer quoi que ce soit sur la base d'une photocopie (compte tenu que c'est une vente semi-en ligne, disons).

Il n'est pas mentionné dans les conditions générales que l'on doit régler l'intégralité du montant du avec le bon de commande, mais dans un courriel le vendeur m'a dit que dans mon cas je devais payer l'intégralité afin qu'ils puissent immatriculer la voiture pour moi.

Les conditions générales qu'ils m'ont envoyées sont les suivantes:

a - Toute commande, pour être valable, doit être acceptée par écrit, et être revêtue du cachet et de la signature du vendeur.

b - Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur, elle est par conséquent, incessible.

c - Les commandes engagent leurs signataires. Elles ne prennent en revanche date pour la livraison et la garantie de prix, qu'après versement au vendeur, d'un acompte, au moins égal à 10 % du prix, taxes comprises (sauf conditions particulières de crédit). Cet acompte est productif d'un intérêt calculé au taux légal, à compter du 91ème jour suivant le versement, et jusqu'à la date de livraison du véhicule, ou, en cas de résiliation de la commande, dans les conditions énoncées à l'Article 9 ci-après.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Comme je l'ai indiqué j'ai une copie faite avec scanner du bon de commande signée par le vendeur, mais pas d'original. Est-ce que cela est suffisant pour aller de l'avant d'envoyer le montant réclamé? Je veux seulement m'assurer que si il y a un problème, est-ce que je peux réclamer quoi que ce soit sur la base d'une photocopie (compte tenu que c'est une vente semi-en ligne, disons).

Ce scan aura valeur de preuve à condition qu'il comporte toutes les mentions utiles (nom et adresse du vendeur et de vous même, description de la transaction, dates, etc...).

Il est vrai que vous avez dû envoyer un document par la poste mais je pense que cela est dû au fait que votre vendeur n'a pas les démarches nécessaires pour que le bon de commande soit signé de façon électronique.

Il n'est pas mentionné dans les conditions générales que l'on doit régler l'intégralité du montant du avec le bon de commande, mais dans un courriel le vendeur m'a dit que dans mon cas je devais payer l'intégralité afin qu'ils puissent immatriculer la voiture pour moi.

Juridiquement si le paiement de la totalité du prix n'est pas mentionné dans les CGV vous n'avez pas à payer. Ceci étant avez-vous accepté l'offre du vendeur quant à cette procédure?

Le problème est toujours le même, la preuve. Je ne saurais trop vous conseiller de demander un mail de confirmation relatif à cette procédure (mail si j'ose dire revêtant un caractère officiel).

Cordialement